

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
ARRONDISSEMENT DE TULLE - CANTON DE CORREZE  
**COMMUNE DE CORREZE**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

L'an deux mil quinze, le douze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, comme suite à convocation en date du 2 mars 2015.

Présents : Mrs JF. LABBAT pour le vote du Compte de Gestion 2014, J. FAURIE, D. ALVES, D. GAUDEMER, D. COMBES, JP. VIALANEIX et Mmes C. MONS, D. RIQUET, C. DUBECH, MP. BARBAZANGE, A. SOULARUE, M. DUMOND, N. PESCHEL, C. CHAZALNOEL.

Absents : JF. LABBAT pour le vote du Compte Administratif 2014,

M. MARTINIE a donné procuration à M. DUMOND.

Mme BARBAZANGE a été élue secrétaire de séance.

---

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 février 2015 est adopté à l'unanimité.

**1. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme RIQUET, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2014 du Receveur Municipal et par 14 voix POUR le Compte Administratif 2014 de la Commune, dont les résultats sont les suivants :

**Section de Fonctionnement :**

Excédent au 31/12/2013 :	360 353.02 €
Recettes :	1 144 048.16 €
Dépenses :	1 019 009.90 €
EXCEDENT :	485 391.28 €

**Section d'Investissement :**

Excédent au 31/12/2013 :	90 627.13 €
Recettes :	408 386.70 €
Dépenses :	514 500.44 €
DEFICIT :	15 486.61 €

**Résultat de clôture global :**

EXCEDENT :	469 904.67 €
------------	--------------

**2. AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2014**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014 statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

**Pour mémoire :**

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté	360 353.02 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté	90 627.13 €

**Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2014 :**

- Solde d'exécution de l'exercice	- 106 113.74 €
- Solde d'exécution cumulé	- 15 486.61 €

**Restes à réaliser au 31/12/2014 :**

- Dépenses d'Investissement	460 505.44 €
- Recettes d'Investissement	268 595.05 €

**Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2014 :**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	- 15 486.61 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	- 191 910.39 €
- Besoin de financement total	207 397.00 €

**Résultats de Fonctionnement à affecter :**

- Résultat de l'exercice	125 038.26 €
- Résultat antérieur	360 353.02 €
- Total à affecter	485 391.28 €

Décide d'affecter à l'unanimité, le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**Affectation :**

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement à reporter au compte 1068 sur B.P. 2015	207 397.00 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au B.P. 2015 ligne 001	- 15 486.61 €
- Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2015 ligne 002	277 994.28 €

**3. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU SERVICE DE L'EAU**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme RIQUET, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2014 du Receveur Municipal et avec 14 voix POUR le Compte Administratif 2014 du service de l'Eau, dont les résultats sont les suivants :

**Section de Fonctionnement :**

Excédent au 31/12/2013 :	51 275.16 €
Recettes :	150 479.08 €
Dépenses :	134 524.02 €
EXCEDENT TOTAL :	67 230.22 €

**Section d'Investissement :**

Excédent au 31/12/2013 :	30 597.24 €
Recettes :	67 613.06 €
Dépenses :	95 640.58 €
EXCEDENT TOTAL :	2 569.72 €

**Résultat de clôture global :**

EXCEDENT	69 799.94 €
----------	-------------

#### **4. AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'EAU DE L'EXERCICE 2014**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014 statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

##### **Pour mémoire :**

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté	51 275.16 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté	30 597.24 €

##### **Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2014 :**

- Solde d'exécution de l'exercice	- 28 027.52 €
- Solde d'exécution cumulé	2 569.72 €

##### **Restes à réaliser au 31/12/2014 :**

- Dépenses d'Investissement	31 851.73 €
- Recettes d'Investissement	6 662.48 €

##### **Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2014 :**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	2 569.72 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	- 25 189.25 €
- Besoin de financement total	22 619.53 €

##### **Résultats de Fonctionnement à affecter :**

- Résultat de l'exercice	15 955.06 €
- Résultat antérieur	51 275.16 €
- Total à affecter	67 230.22 €

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

##### **Affectation :**

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2015)	22 619.53 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au B.P. 2015 ligne 001	2 569.72 €
- Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2015 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	44 610.69 €

#### **5. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme RIQUET, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2014 du Receveur Municipal et avec 14 voix POUR le Compte Administratif 2014 du service de l'Assainissement, dont les résultats sont les suivants :

##### **Section de Fonctionnement :**

Excédent au 31/12/2013 :	115 651.31 €
Recettes :	92 605.58 €
Dépenses :	95 366.11 €
EXCEDENT TOTAL :	112 890.78 €

##### **Section d'Investissement :**

Excédent au 31/12/2013 :	197 704.93 €
Recettes :	74 915.40 €

Dépenses :	15 775.34 €
EXCEDENT TOTAL :	256 844.99 €

<b>Résultat de clôture global :</b>	
EXCEDENT :	369 735.77 €

## **6. AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2014**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014 statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

### **Pour mémoire :**

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté	115 651.31 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté	197 704.93 €

### **Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2014 :**

- Solde d'exécution de l'exercice	59 140.06 €
- Solde d'exécution cumulé	256 844.99 €

### **Restes à réaliser au 31/12/2014 :**

- Dépenses d'Investissement	59 524.40 €
- Recettes d'Investissement	0 €

### **Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2014 :**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	256 844.99 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	- 59 524.40 €
- Besoin de financement total	0 €

### **Résultats de Fonctionnement à affecter**

- Résultat de l'exercice	- 2 760.53 €
- Résultat antérieur	115 651.31 €
- Total à affecter	112 890.78 €

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

### **Affectation :**

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2015)	0 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au B.P. 2015 ligne 001	256 844.99 €
- Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2015 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	112 890.78 €

## **7. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU CAMPING**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme RIQUET, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2014 du Receveur Municipal et avec 14 voix POUR le Compte Administratif 2014 du Camping, dont les résultats sont les suivants :

**Section de Fonctionnement :**

Excédent au 31/12/2013	12 074.19 €
Recettes :	21 471.03 €
Dépenses :	17 965.26 €
EXCEDENT TOTAL :	15 579.96 €

**Section d'Investissement :**

Excédent au 31/12/2013 :	19 971.20 €
Recettes :	8 259.11 €
Dépenses :	2 994.66 €
EXCEDENT TOTAL :	25 235.65 €

**Résultat de clôture global :**

EXCEDENT :	40 815.61 €
------------	-------------

**8. AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU CAMPING DE L'EXERCICE 2014**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014 statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

**Pour mémoire :**

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté	12 074.19 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté	19 971.20 €

**Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2014 :**

- Solde d'exécution de l'exercice	5 264.45 €
- Solde d'exécution cumulé	25 235.65 €

**Restes à réaliser au 31/12/2014 :**

- Dépenses d'Investissement	5 000 €
- Recettes d'Investissement	0 €

**Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2014 :**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	25 235.65 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	- 5 000.00 €
- Besoin de financement total	0

**Résultats de Fonctionnement à affecter :**

- Résultat de l'exercice	3 505.77 €
- Résultat antérieur	12 074.19 €
- Total à affecter	15 579.96 €

Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**Affectation :**

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement à reporter au compte 1068 sur B.P. 2015	0 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au B.P. 2015 ligne 001	25 235.65 €
- Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2015 ligne 002	15 579.96 €

## **9. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU CIMETIERE**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme RIQUET, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2014 du Receveur Municipal et avec 14 voix POUR le Compte Administratif 2014 du Cimetière, dont les résultats sont les suivants :

### **Section de Fonctionnement :**

Excédent au 31/12/2013 :	899.14 €
Recettes :	6 921.60 €
Dépenses :	6 038.68 €
EXCEDENT:	1 782.06 €

### **Section d'Investissement :**

Excédent au 31/12/2013 :	2 932.25 €
Recettes :	9 889.03 €
Dépenses :	2 944.75 €
EXCEDENT :	9 876.53 €

### **Résultat de clôture global :**

EXCEDENT :	11 658.59 €
------------	-------------

## **10. AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU CIMETIERE DE L'EXERCICE 2014**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014 statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

### **Pour mémoire :**

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté	899.14 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté	2 932.25 €

### **Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2014 :**

- Solde d'exécution de l'exercice	6 944.28 €
- Solde d'exécution cumulé	9 876.53 €

### **Restes à réaliser au 31/12/2014 :**

- Dépenses d'Investissement	104 903.92 €
- Recettes d'Investissement	0.00 €

### **Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2014 :**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	9 876.53 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	- 104 903.92 €
- Besoin de financement total	95 027.39 €

### **Résultats de Fonctionnement à affecter :**

- Résultat de l'exercice	882.92 €
- Résultat antérieur	899.14 €
- Total à affecter	1 782.06 €

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

### **Affectation :**

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement à reporter au compte 1068 sur B.P. 2015	1 782.06 €
--	------------

- Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au B.P. 2015 ligne 001	9 876.53 €
- Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2015 ligne 002	0 €

### **11. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU LOTISSEMENT**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme RIQUET, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2014 du Receveur Municipal et avec 14 voix POUR le Compte Administratif 2014 du Lotissement, dont les résultats sont les suivants :

#### **Section de Fonctionnement :**

Résultat au 31/12/2013 :	0 €
Recettes :	64 905.01 €
Dépenses :	64 905.01 €
RESULTAT :	0.00 €

#### **Section d'Investissement :**

Excédent au 31/12/2013 :	0 €
Recettes :	64 905.01 €
Dépenses :	64 905.01 €
RESULTAT :	0.00 €

### **12. AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU LOTISSEMENT DE L'EXERCICE 2014**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014 statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

#### **Pour mémoire :**

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté	0 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté	0 €

#### **Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2013 :**

- Solde d'exécution de l'exercice	0 €
- Solde d'exécution cumulé	0 €

#### **Restes à réaliser au 31/12/2014 :**

- Dépenses d'Investissement	0 €
- Recettes d'Investissement	0 €

#### **Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2014 :**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	0 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	0 €
- Besoin de financement total	0 €

#### **Résultats de Fonctionnement à affecter**

- Résultat de l'exercice	0 €
- Résultat antérieur	0 €
- Total à affecter	0 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**Affectation :**

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2015)	0.00 €
- Résultat de Fonctionnement à reporter au B.P. 2015 ligne 002	0.00 €

**13. TRAVAUX POUR LE DESAMIANTAGE ET LA POSE D'UNE NOUVELLE TOITURE SUR LE GYMNASE ET CREATION D'UNE RESERVE INCENDIE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres et de désigner l'entreprise PIGNOT pour les travaux du lot n° 1 « création d'une réserve incendie » pour un montant de 51 295,20 € HT, l'entreprise DECUTIS pour les travaux du lot n° 2 « désamiantage » pour un montant de 42 371 € HT, l'entreprise SOULIER pour les travaux du lot n° 3 « couverture » pour un montant de 91 952,90 € HT, l'entreprise CHEZE SAS pour les travaux du lot n° 4 « serrurerie » pour un montant de 7 876,00 € HT, l'entreprise CAYROU pour les travaux du lot n° 5 « plâtrerie-isolation-peinture » pour un montant de 15 789,27 € HT et l'entreprise INEO pour les travaux du lot n° 6 « électricité » pour un montant 3 518,30 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de confier les travaux de création d'une réserve incendie (lot 1) à l'entreprise PIGNOT pour un montant de	51 295,20 € HT
- décide de confier les travaux de désamiantage (lot 2) du gymnase à l'entreprise DECUTIS pour un montant de	42 371,00 € HT
- décide de confier les travaux de couverture (lot 3) du gymnase à l'entreprise SOULIER pour un montant de	91 952,90 € HT
- décide de confier les travaux de serrurerie (lot 4) du gymnase à l'entreprise CHEZE SAS pour un montant de	7 876,00 € HT
- décide de confier les travaux de plâtrerie-isolation-peinture (lot 5) à l'entreprise CAYROU pour un montant de	15 789,27 € HT
- décide de confier les travaux d'électricité (lot 6) à l'entreprise INEO pour un montant de	3 518,30 € HT

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces marchés,
- dit que les montants seront inscrits au Budget Commune 2015.

**14. TRAVAUX POUR LE DESAMIANTAGE ET LA POSE D'UNE NOUVELLE TOITURE SUR LE BATIMENT DE L'ANCIENNE USINE MARQUES (GMC)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres et de désigner l'entreprise MONS Robert pour les travaux du lot n° 1 « Désamiantage » pour une montant de 27 841.07 € HT, l'entreprise CCPF pour les travaux du lot n° 2 « Couverture » pour un montant de 44 085.00 € HT avec la variante n° 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de confier les travaux de désamiantage (lot 1) du bâtiment de l'ancienne usine Marquès (ou bâtiment GMC) à l'entreprise MONS Robert pour un montant de 27 841.07 € HT,
- décide de confier les travaux de couverture (lot 2) du bâtiment de l'ancienne usine Marquès (ou bâtiment GMC) à l'entreprise CCPF pour un montant de 44 085.00 € HT incluant la variante n° 2,



- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces marchés,
- dit que les montants seront inscrits au Budget Commune 2015.

### **15. DESAMIANTAGE ET POSE D'UNE NOUVELLE TOITURE DU BATIMENT DE L'ANCIENNE USINE MARQUES (GMC) - AMENAGEMENT DU BATIMENT**

Monsieur le Maire propose un plan de financement de l'opération « désamiantage et pose d'une nouvelle toiture, aménagement du bâtiment de l'ancienne usine Marquès (ou usine GMC) » :

#### **Désamiantage et pose d'une nouvelle toiture**

Travaux de désamiantage et nouvelle toiture	71 924.75 € HT
Maîtrise d'œuvre	2 900.00 € HT
Diagnostic amiante et rapport de repérage	630.00 € HT
Mission SPS	328.50 € HT
Frais de publicité appel d'offres	865.15 € HT
Frais divers et imprévus	5 000.00 € HT
TOTAL	81 648.40 € HT

#### **Aménagement du bâtiment**

Démolition des cloisons	1 458.34 € HT
Condamnation des trémies	3 496.00 € HT
Rebouchage fosse	697.10 € HT
Flocage	20 000.00 € HT
Remplacement de vitrages	7 044.47 € HT
Aménagement parking	50 000.00 € HT
Réseaux eaux pluviales	20 000.00 € HT
Frais divers et imprévus	5 000.00 € HT
TOTAL	107 695.91 € HT

TOTAL GENERAL HT	189 344.31 € HT
TOTAL GENERAL TTC	227 213.17 € TTC

#### **Financement :**

Montant total estimé de l'opération HT	189 344.31 €
Emprunt :	100 000.00 €
Autofinancement sur HT :	89 344.31 €

Compte tenu que cette opération n'est pas subventionnable par le Département ou par une subvention DETR, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'estimation de l'opération de désamiantage et de pose d'une nouvelle toiture, d'aménagement du bâtiment de l'ancienne usine Marquès (ou GMC), qui s'élève à 189 344.34 € HT.
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire,
- Dit que les crédits seront inscrits au Budget 2015.

## **16. CONTRAT TERRITORIAL D'AMENAGEMENT 2015 - 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors du Conseil Municipal du 27 août 2014, le Conseil Municipal avait décidé d'inscrire au CTA 2015-2017 plusieurs projets.

Le Conseil Général, lors de sa séance plénière du 19 décembre 2014, a arrêté les opérations retenues suivantes :

- remplacement de la station,
- remplacement et désamiantage de la toiture du gymnase,
- travaux de restauration sur l'église Saint-Martial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Territorial d'Aménagement 2015-2017 tel que proposé par le Conseil Général pour les projets retenus,
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents s'y rapportant.

## **17. CHANGEMENT D'ASSIETTE DE LA VC2a A MALERET ECHANGE DE PARCELLES DECLASSEMENT PARTIE DE LA VC2a**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- d'une erreur de classement de la VC n° 2a entre la VC n° 2 et le chemin rural de Maleret à Soularue, puisque cette partie appartient à un privé,
- de la demande de Madame Monique DAMEUVE et de Monsieur Pierre CHEZALVIEL de modifier le tracé de la VC n° 2a à Maleret et de procéder à un échange de parcelle.

Après accord des habitants de Maleret, l'actuelle VC n° 2a serait rétrocédée à Madame Monique DAMEUVE, en échange d'un nouveau tracé sur des parties des parcelles :

- XZ 60 appartenant à l'ensemble des propriétaires de Maleret, pour une surface de 4ca,
- XZ 62 appartenant à M. CHEZALVIEL Pierre, pour une surface de 1a 93ca,
- XZ 63 appartenant à M. CHEZALVIEL Pierre, pour une surface de 6ca,
- ZX 50 appartenant à Mme DAMEUVE Monique, pour une surface de 16ca,
- ZX 98 appartenant à Mme DAMEUVE Monique, pour une surface de 83ca.

Ainsi, il faudrait convenir de la rétrocession au profit de Madame Monique DAMEUVE de l'assiette de l'ancienne voie communale n° 2a au lieu dit Maleret à CORREZE, qui serait désormais inutilisée du fait du nouveau tracé de celle-ci.

Monsieur le Maire explique qu'une suite favorable peut être réservée à cette demande dans la mesure où il ne sera pas porté atteinte aux fonctions de desserte des propriétés riveraines et de circulation générale assurées par le nouveau tracé.

Vu le Code de la voirie routière (article L141 -3 alinéa 2) et la Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 permettant au Conseil Municipal de procéder à ce déclassement par simple délibération :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de déclasser la VC n° 2a classée par erreur sur une longueur de 118 ml puisqu'elle est située sur un terrain privé,
- de déclasser la VC n° 2a sur une longueur de 27 ml au droit des parcelles n° ZX 98 et ZX 50 appartenant à Madame Monique DAMEUVE.

L'affectation du délaissé à la propriétaire concernée se fera contradictoirement et équitablement et sera concrétisée par un bornage aux frais du demandeur.

Il propose également de classer le nouveau tracé, conformément aux plans joints et de faire procéder à toutes les opérations nécessaires aux frais du demandeur.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de déclasser la partie de la VC n°2a classée par erreur située entre la VC n°2 et le Chemin Rural de Maleret à Soularue,
- de valider la proposition de Madame Monique DAMEUVE et de la concrétiser,
- de déclasser l'ancien tracé de la VC n° 2a comme indiqué ci-dessus et de le rétrocéder à Madame Monique DAMEUVE,
- de valider le nouveau tracé de la VC n° 2a comme indiqué ci-dessus,
- de classer le nouveau tracé de la VC n° 2a.

Il autorise son maire à mener toutes les démarches nécessaires.

#### **18. MISE AUX NORMES « ACCESSIBILITE HANDICAPES » DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) Ad'ap et maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre aux normes « accessibilité handicapés » les établissements recevant du public.

Un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap), regroupant un programme de mise aux normes des bâtiments communaux recevant du public établi sur 6 ans, doit être réalisé pour Septembre 2015. Le montant des travaux est estimé à 900 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de lancer un appel d'offres afin de choisir un bureau d'études pour établir l'Ad'ap et assurer la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- charge Monsieur le Maire de faire procéder à un appel d'offres pour la réalisation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) et la maîtrise d'œuvre,
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents s'y rapportant.

#### **19. DEMOLITION DU BATIMENT COMMUNAL COMPOSE DE GARAGES SITUE DERRIERE LA POSTE (Impasse des Tilleuls)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire démolir le bâtiment composé de garages situé derrière La Poste et cadastré AM 218.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de faire démolir le bâtiment communal composé de garages, cadastré AM 218,
- Décide de retenir l'entreprise MONS pour un montant de 3 750 € HT,
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tout document s'y rapportant,
- Dit que les crédits seront inscrits au Budget 2015.

#### **Affaires diverses :**

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Syndicat des Eaux de la Montane envisage de faire une retenue d'eau. Le projet représente un investissement de 5,5 millions d'euros. Une forte augmentation du prix de l'eau doit être envisagée dans les années à venir.

- Les travaux au cimetière ne sont pas encore commencés. L'emprise de la Commune sur le terrain de M. CLARA a été augmentée d'environ 1.50 m afin de permettre aux engins de passer.
- Concernant la boulangerie, M. CAPELLAS souhaite acquérir les locaux de l'avenue de la Gare.
- Concernant la maison médicale, les architectes doivent candidater. Les sondages doivent se faire prochainement.
- Concernant l'EHPAD, l'architecte a été désigné. Quelques pistes sont envisagées pour l'actuel EHPAD.
- L'ancien bâtiment du Centre de Secours appartiendra à la Commune à compter du 15 mars 2015. Contact avec un acheteur potentiel.
- Concernant le bâtiment des Maîtres, pas encore de proposition. Le point doit être fait avec Corrèze Habitat. Des privés sont aussi intéressés mais aucune publicité n'a encore été faite.
- Concernant l'aménagement entre l'ancienne usine Marquès et la future maison médicale, il doit s'agir d'une réflexion qui doit être globale pour toute la zone. A voir avec l'architecte.

*JF.LABBAT*

*J. FAURIE*

*C. MONS*

*C. DUBECH*

*D. RIQUET*

*D. GAUDEMER*

*D. ALVES*

*N. PESCHEL*

*D. COMBES*

*MP BARBAZANGE*

*JP VIALANEIX*

*C. CHAZALNOEL*

*M. MARTINIE*

*A. SOULARUE*

*M. DUMOND*